



**Symborg**

NATURAL  
GROWTH

# MYCOUP

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) No. 1907/2006

Date de révision: 19.06.2024

Version: 2.2/FR

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : MYCOUP  
Nom : Champignon mycorhizien: *Glomus iranicum* var. *tenuihypharum* 120 propagules/g.  
Code du produit : -

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Inoculant biologique

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant:

Symborg Business Development S.L.  
P.I. Cabezo Cortado – Av. Jesús Martínez Cortado, 51.  
30100 – Murcia - Espagne  
T +34 968 899 250  
[symborg@symborg.es](mailto:symborg@symborg.es)

##### Distributeur:

Corteva Agriscience France S.A.S.  
1 bis avenue du 8 mai 1945, Bâtiment Equinoxe II,  
78280 Guyancourt, France.  
N° Vert 0800 470 810.  
[www.corteva.fr](http://www.corteva.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Numéro ORFILA/INRS		+33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pas un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : N'a pas de pictogramme de danger  
Mention d'avertissement (CLP) : N'a pas de mention d'avertissement  
Composants dangereux : Ils ne contiennent pas de composants dangereux  
Mentions de danger (CLP) : N'a pas de mention de danger  
Conseils de prudence (CLP) : En cas de contact avec les yeux, lavez-les immédiatement et abondamment avec de l'eau et consultez un médecin.  
Phrases EUH : En cas d'accident ou de malaise allez immédiatement chez le médecin (si possible montrez-lui l'étiquette).  
Phrases EUH : N'a pas de phrases EUH.

#### 2.3. Autres dangers

Il contient des microorganismes. Cela peut provoquer des réactions de sensibilisation. Il est recommandé d'utiliser un équipement de protection respiratoire (appareil respiratoire jetable ou masque de filtrage, au moins EN 149 FFP3 ou l'équivalent) lors de la manipulation ou de l'application du produit.

### SECTION 3: Composition/Information sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

19.06.2024

FR (français)

1/5

**A Corteva Agriscience Business**



**Symborg**

NATURAL  
GROWTH

### 3.2. Mixture

Nom	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
<i>Glomus iranicum</i> var. <i>tenuihypharum</i>	Pas un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Textes des phrases R- et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Eviter la contamination des eaux de surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-sécuristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil de protection des yeux. Équipement de protection individuelle. EN ISO 20345.
- Procédures d'urgence : Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non polluante.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Etiqueter les conteneurs et apposer des mentions de mise en garde contre tout contact.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Laver la zone souillée à grande eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].



**Symborg**

NATURAL  
GROWTH

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière.

Conditions de stockage

: S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains

: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Protection des voies respiratoires

: Il est recommandé d'utiliser un équipement de protection respiratoire (appareil respiratoire jetable ou masque de filtrage, au moins EN 149 FFP3 ou l'équivalent) lors de la manipulation ou de l'application du produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Solide.

Couleur

: Brun clair

Odeur

: Terre sèche

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: 9,06 – 9,86

pH solution

: 1%

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation

: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

: Aucune donnée disponible

Point d'éclair

: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

: Aucune donnée disponible

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

: Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C

: Aucune donnée disponible

Densité

: 1,20 g/ml

Solubilité

: Aucune donnée disponible

Log Pow

: Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique

: Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique

: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

: Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes

: Non classé.

Limites d'explosivité

: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Symborg**

NATURAL

GROWTH

**MYCOUP****Fiche de données de sécurité**

Conforme au Règlement (UE) 1907/2006

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Non prévisible dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4. Conditions à éviter**

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Non applicable.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<i>Glomus iranicum</i> var. <i>tenuihypharum</i>	
DL <sub>50</sub> orale rat	Non déterminé
DL <sub>50</sub> cutanée rat	Non déterminé
CL <sub>50</sub> inhalation rat (mg/l)	Non déterminé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non déterminé
Cancérogénicité	Non déterminé
Toxicité pour la reproduction	Non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique	Non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée	Non déterminé
Danger par aspiration	Non déterminé

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<i>Glomus iranicum</i> var. <i>tenuihypharum</i>	
Poisson – CSEO	Non déterminé
Daphnie – CSEO	Non déterminé
Algues - CSEO	Non déterminé

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<i>Glomus iranicum</i> var. <i>tenuihypharum</i>	
Persistance et dégradabilité	Bas, la demi-vie de 2 ans.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<i>Glomus iranicum</i> var. <i>tenuihypharum</i>	
Bioaccumulation	Non accumulable à être dégradé par les microorganismes du sol

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette évaluation n'est pas pertinente pour un produit à base de micro-organismes.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

T Le produit ne contient pas de composants ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

**Symborg**NATURAL  
GROWTH**MYCOUP****Fiche de données de sécurité**

Conforme au Règlement (UE) 1907/2006

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / ADN / RID / IMDG / IATA, il n'est pas classé comme marchandise dangereuse.

ADR/RID/ADN	IMDG	IATA
MATIÈRE NON DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT	MATIÈRE NON DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT	MATIÈRE NON DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement: Non

**14.1. – 14.5.**

Non applicable.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 – 8.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Pas un mélange dangereux conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

**15.1.2. Directives nationales**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

La législation nationale applicable peut être consultée dans la fiche de données de sécurité nationale.

**SECTION 16: Autres informations**

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Il contient des micro-organismes. Elle pourrait conduire à une réaction de sensibilisation

Abbreviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

CL<sub>50</sub>: Concentration Létale Médiane

CSEO: Concentration sans effet observé

DL<sub>50</sub>: Dose Létale Médiane

EN/NE: Règlements Européens

EU/UE: Union Européenne

IATA: Association Internationale sur le Transport Aérien

IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

ISO: Organisation internationale de normalisation

OMI: Organisation Maritime Internationale

PBT: Caractères persistants, bioaccumulables et toxiques

vPvB: Caractères très persistants et très bioaccumulables

REACH: Règlement N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT: Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles

**Autres données**

Date de publication: 28.12.2016

Version : 2.2/FR

Modifications: 1.3

Date de révision: 19.06.2024

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.